

## Examen final commun (EFC)

**Important** : Afin de savoir précisément sur quoi portera l'EFC, consultez la [mise à jour technique pour les examens de 2020](#).

| Format de l'évaluation (tel qu'il est recommandé dans le rapport sur les évaluations) |  |  |
|---|--|--|
| Composante Questions objectives   | Composante Études de cas   | Autres informations  |
| 0 % de l'examen   | 100 % de l'examen<br><br>Temps maximal alloué :<br>Jour 1 : 4 heures<br>Jour 2 : 5 heures<br>Jour 3 : 4 heures | <p>L'épreuve du Jour 2 est conçue de manière qu'un candidat moyen puisse y répondre en trois heures et demie (3,5). Cinq (5) heures sont toutefois allouées pour que les candidats aient le temps de filtrer l'information fournie et de structurer leurs réponses.</p> <p>Les états financiers de l'étude de cas seront versés au préalable dans l'onglet Feuille de calcul de Surpass (<i>SecureClient</i>), pour que le candidat puisse les copier et les coller dans ses réponses.</p> <p>Les candidats peuvent s'attendre à ce que l'épreuve du Jour 3 de l'Examen final commun (EFC) comporte trois ou quatre études de cas, d'une durée totale de 240 minutes, le temps maximal alloué par étude de cas étant de 90 minutes, et le temps minimal, de 45 minutes. S'il y a lieu, les candidats seront informés que la période de 90 minutes allouée par étude de cas est écoulée. L'EFC ne fait appel à aucune nouvelle connaissance.</p> <p>Durant les trois jours de l'EFC, le candidat a accès à des ressources limitées, soit le <i>Manuel de CPA Canada</i>, la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i>, la formule de calcul de la valeur actualisée des économies d'impôts et d'autres informations fiscales pertinentes. Les normes et la réglementation qui sont matière à évaluation sont celles en vigueur ou, dans le cas de</p> |

Les désignations « Comptables professionnels agréés du Canada », « CPA Canada » et « CPA » sont des marques de commerce ou de certification des Comptables professionnels agréés du Canada.

© 2020 Comptables professionnels agréés du Canada. Tous droits réservés.

|  |  |   |
|--|--|---|
|  |  | <p>la législation fiscale, les dispositions qui sont quasi adoptées, au 31 décembre de l'année précédant l'examen. Veuillez noter que la date limite pour inclusion dans Surpass (<i>SecureClient</i>) est le 30 novembre; par conséquent, aucune mise à jour du <i>Manuel</i> ou nouvelle disposition législative fiscale publiée entre le 1<sup>er</sup> et le 31 décembre n'est matière à évaluation.</p>  |
|  |  | <p>L'étude de cas du module de synthèse 1 servira deux fois comme base de l'étude de cas du Jour 1 de l'EFC avant d'être retirée. Le candidat qui échouera à l'épreuve du Jour 1 de l'EFC pourra faire une deuxième tentative à la session du Jour 1 suivante sans devoir reprendre le module de synthèse 1. Le candidat qui échouera une deuxième fois à l'épreuve du Jour 1 devra se familiariser avec la nouvelle étude de cas du module de synthèse 1 avant de faire une nouvelle tentative.</p> <p>Le candidat qui échouera à l'épreuve du Jour 2 ou à celle du Jour 3 devra se représenter à ces deux épreuves. Le candidat qui échouera aux épreuves des trois jours devra refaire l'EFC en entier à la séance suivante.</p> <p>L'EFC est l'examen de synthèse permettant d'être admis dans la profession de CPA et d'obtenir le droit d'exercer la comptabilité publique (l'expertise comptable). Le candidat qui souhaite obtenir ce droit d'exercice doit démontrer la profondeur de ses compétences en Certification (module optionnel Certification) à l'épreuve du Jour 2, ainsi qu'en Information financière aux épreuves du Jour 2 et du Jour 3.</p> |

## Jour 1 (étude de cas liée au module de synthèse 1)

*« Évaluation des compétences habilitantes, notamment l'esprit critique et la prise de décisions, dans le cadre d'une étude de cas liée au module de synthèse 1 et basée sur le travail et le rapport réalisés en équipe. »*

### EFC – Jour 1

L'évaluation de l'épreuve du Jour 1 est axée sur les compétences habilitantes, soit la capacité du candidat à faire preuve d'esprit critique, à se servir de ses compétences en matière de prise de décisions, à exercer un jugement professionnel et à adopter une approche d'intégration. L'évaluation porte en outre sur des éléments du module de synthèse 1 (de sorte à s'assurer, notamment, que le candidat a bien compris les divers éléments du cas et du travail d'équipe).

L'épreuve du Jour 1 se fonde sur les connaissances acquises dans les études préalables et les modules communs, et est la même pour tous les candidats. La nécessité de recourir à ces compétences techniques variera d'une étude de cas à l'autre, selon la nature de l'étude de cas du module de synthèse 1.

Le candidat aura accès à l'étude de cas du module de synthèse 1 durant l'épreuve, mais pas à sa solution ni au travail réalisé en équipe.

## Jour 2 (étude de cas avec choix de rôle)

*« Évaluation de la profondeur des compétences en Information financière ou en Comptabilité de gestion et dans un domaine optionnel; évaluation de la capacité à assumer un rôle au choix et à adapter la réponse au cas commun en fonction de ce rôle. »*

### EFC – Jour 2

Les candidats reçoivent tous le même cas, mais doivent y répondre en assumant l'un des quatre rôles proposés.

L'évaluation de l'épreuve du Jour 2 est axée sur la profondeur des compétences de chaque rôle, de la manière suivante :

- 1) profondeur des compétences dans les domaines communs Information financière et/ou Comptabilité de gestion\* (compétences communes à tous les rôles);
- 2) profondeur des compétences dans l'un des quatre modules optionnels (que le candidat aura choisi à l'avance), ce qui pourrait couvrir plus d'un domaine de compétences (p. ex., Gestion de la performance comprend des compétences en Gouvernance, en Comptabilité de gestion et en Information financière).

Bien que les cas portent sur ces deux composantes, tous les apprentissages antérieurs sont matière à examen et, par conséquent, les candidats pourront devoir faire appel aux connaissances préalables et à celles acquises dans les modules communs pour réaliser le travail requis pour le rôle choisi.

\* Il est possible que la composante commune de l'épreuve du Jour 2 puisse porter uniquement sur le domaine Information financière ou uniquement sur le domaine Comptabilité de gestion. Par souci d'équité envers les candidats, les épreuves des Jour 2 et Jour 3 présenteront, ensemble, un nombre égal d'occasions de démontrer la profondeur de leurs compétences dans ces domaines.

### Jour 3 (combinaison d'études de cas)

*« Évaluation de l'étendue des compétences dans les divers domaines et occasions supplémentaires de démontrer la profondeur des compétences dans le cadre de l'évaluation des compétences habilitantes. »*

#### EFC – Jour 3

L'épreuve du Jour 3 est la même pour tous les candidats et, par conséquent, les niveaux de connaissance attendus sont fondés sur les niveaux attendus à la fin des modules communs.

L'épreuve du Jour 3 évalue autant les compétences techniques que les compétences habilitantes. Elle s'appuie sur différents cas et rôles, de sorte à s'assurer que le candidat est un professionnel complet capable de faire face à une variété de problèmes.

L'épreuve du Jour 3 présentera au candidat des occasions supplémentaires de démontrer la profondeur de ses compétences en Information financière et en Comptabilité de gestion, et l'occasion de démontrer l'étendue de sa compétence à un niveau suffisant dans les six domaines de compétences.